

Comment répondre aux offres d'emploi sur la ZAC Parc d'Aquitaine

Signature d'une convention de coopération entre la Communauté de Communes du Cubzaguais et Pôle emploi

Dans le cadre de l'implantation des entreprises sur la ZAC « Parc d'Aquitaine », la Communauté de Communes du Cubzaguais et Pôle emploi (antenne de Lormont), ont signé, le mercredi 8 juillet 2015, une convention de coopération.

L'objectif de cette convention est notamment d'anticiper l'arrivée des entreprises et connaître leurs besoins en termes de recrutements, afin de leur permettre de recruter une main d'œuvre locale et qualifiée.

Le projet ZAC

D'une surface totale de 108 ha (dont 75 ha dédiés au développement économique), cette Zone d'Aménagement Concerté regroupe plusieurs « villages », comprenant des activités commerciales, industrielles, touristiques et de loisirs.

Les entreprises devant s'installer sur la ZAC sont les suivantes :

- « **PREFAL** » : usine de fabrication de menuiseries alu et PVC (*ouverture prévisionnelle en septembre 2015*)
- **Enseignes devant s'installer sur l'Ecoparc commercial** (*ouverture au 1^{er} semestre 2016*) :
 - Bricomarché
 - Afflelou
 - Général d'optique
 - Chauss'expo (commerce de détail de la chaussure)
 - Keep Cool (salle de sport)
 - Jouet club (vente de jouets, jeux)
 - Centrakor (magasin discount de décoration)
 - Célio (magasin d'habillement pour homme)

Cette liste est amenée à évoluer en fonction de la concrétisation des projets menés sur la ZAC (poursuite de la commercialisation sur l'Ecoparc, cinéma de proximité, Centre de Formation et d'Apprentissage aux métiers de la sécurité civile...).

L'ouverture des premières enseignes de l'Ecoparc est prévue lors du premier semestre 2016. Plusieurs d'entre elles ont déjà officialisé leur installation dont un magasin de bricolage, trois de prêt-à-porter ou encore un centre de fitness. L'installation d'un village des marques et d'un cinéma multiplexe est également prévue.

Marche à suivre pour postuler

L'ensemble des postes créés sur la ZAC seront centralisés et mis en ligne sur le site internet de Pôle Emploi (www.pole-emploi.fr).

Les entreprises précitées n'ayant pas encore exprimé leur demande en besoin de recrutement, vous êtes invités à consulter les annonces publiées sur ce site avant de postuler. Vous pourrez ainsi prendre précisément connaissance des profils recherchés.